

Convocation

Les actionnaires de CCF SA sont convoqués à **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**
le jeudi 1^{er} juin 2023, à 16h30, au Centre de conférences de la Banque Cantonale du Valais à Sion.

Ordre du jour

- Ouverture de l'assemblée
- Désignation du secrétaire et des scrutateurs
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022
- Message présidentiel
- Rapport de gestion 2022
- Comptes 2022
- Rapport de l'organe de révision
- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2022.
- Utilisation du bénéfice au bilan
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice résultant du bilan :

Bénéfice disponible	(Fr.)
Bénéfices cumulés	286'380.23
Bénéfice de l'exercice	204'835.06
Solde à disposition	491'215.29
Proposition d'utilisation	(Fr.)
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	11'000.00
Dividende actionnaires B 3%	217'155.00
Report à compte nouveau	263'060.29
Total	491'215.29
- Décharge aux organes responsables
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux organes responsables.
- Modification statutaire : augmentation du capital-actions (art. 7 statuts)
Proposition du CA : approbation de la modification (en annexe).
- Élection de l'organe de révision (art. 28)
Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire BDO SA en qualité d'organe de révision.
- Divers

L'Assemblée générale sera suivie d'un exposé de **M. Franz Julen, Président des Remontées mécaniques de Zermatt et du comité d'organisation du Matterhorn Cervino Speed Opening** sur le thème : « Stratégie des Zermatt Bergbahnen et les épreuves d'une Coupe du monde de ski ».

Celle-ci précédera le traditionnel apéritif.

Sion, mai 2023

CCF SA

Centre de Cautionnement et de Financement SA

Pascal Perruchoud

Jacques Métraille


Président
Directeur

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter, au moyen d'une procuration écrite (ci-jointe), par un autre actionnaire. Le bureau sera fermé dès l'ouverture de l'Assemblée générale.

Assemblée générale ordinaire de CCF SA, 1^{er} juin 2023
Pt. 7 de l'OJ - Modification statutaire : augmentation du capital-actions

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose de modifier comme suit l'article 7 des Statuts :

TEXTE ACTUEL

Article 7

Le capital-actions est fixé à CHF 12'390'850.- (douze millions trois-cent-nonante mille huit-cent-cinquante francs). Il est divisé en 247'817 (deux-cent-quarante-sept mille huit-cent-dix-sept) actions nominatives de CHF 50.- (cinquante francs), entièrement libérées, soit 103'047 (cent-trois mille quarante-sept) actions A et 144'770 (cent-quarante-quatre-mille sept-cent-septante) actions B.

NOUVEAU TEXTE PROPOSE
(modifications soulignées)

Article 7

Le capital-actions est fixé à CHF 17'390'850.- (dix-sept millions trois-cent-nonante mille huit-cent-cinquante francs). Il est divisé en 347'817 (trois-cent-quarante-sept mille huit-cent-dix-sept) actions nominatives de CHF 50.- (cinquante francs), entièrement libérées, soit 103'047 (cent-trois mille quarante-sept) actions A et 244'770 (deux-cent-quarante-quatre-mille sept-cent-septante) actions B.

Ordentliche Generalversammlung der CCF AG, 1. Juni 2023
Punkt 7 der Traktandenliste – Statutenänderung: Kapitalerhöhung

VORSCHLAG DES VERWALTUNGSRATS

Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Artikel 7 der Statuten wie folgt zu ändern:

AKTUELLE FASSUNG

Artikel 7

Das Aktienkapital beträgt Fr. 12'390'850.- (zwölf Millionen dreihundertneunzigtausendachthundertfünfzig Franken). Es ist eingeteilt in 247'817 (zweihundertsiebenundvierzigtausendachthundertsiebzehn) Namenaktien mit einem Nennwert von je Fr. 50.- (fünfzig Franken). Das Aktienkapital ist voll liberiert, und zwar in 103'047 (einhundertdreitausendsiebenundvierzig) A-Aktien und 144'770 (einhundertvierundvierzigtausendsiebenhundert-siebzig) B-Aktien.

VORGESCHLAGENE ÄNDERUNGEN
(Änderungen sind unterstrichen)

Artikel 7

Das Aktienkapital beträgt Fr. 17'390'850.- (siebzehn Millionen dreihundertneunzigtausendachthundertfünfzig Franken). Es ist eingeteilt in 347'817 (dreihundertsiebenundvierzigtausendachthundertsiebzehn) Namenaktien mit einem Nennwert von je Fr. 50.- (fünfzig Franken). Das Aktienkapital ist voll liberiert, und zwar in 103'047 (einhundertdreitausendsiebenundvierzig) A-Aktien und 244'770 (zweihundertvierundvierzigtausendsiebenhundert-siebzig) B-Aktien.